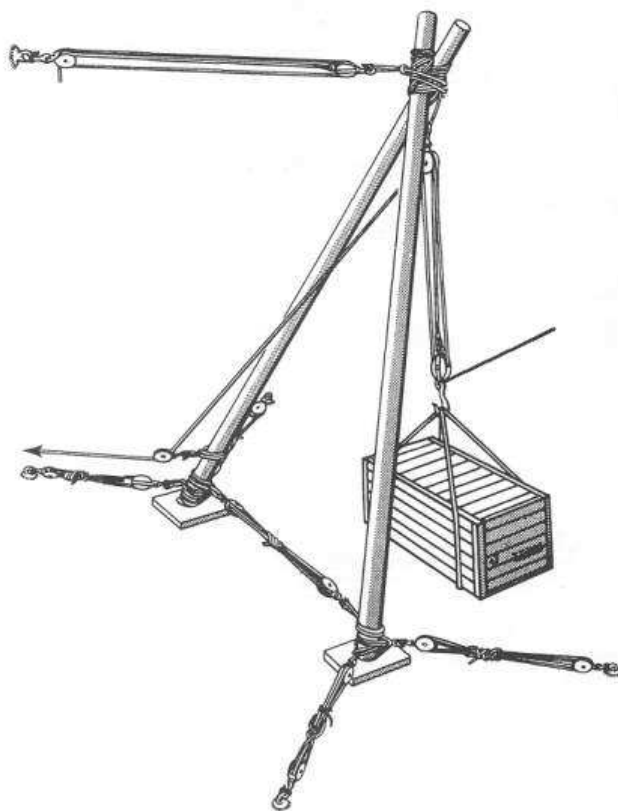


Compétitions régionales de matelotage

Épreuve de la bigue

Normes & règlements



1. **RÈGLEMENTS**

- 1.a toute nouvelle version des présents règlements devra être mise à la disposition de tous les CCMRC participants aux compétitions régionales de matelotage pour que chaque équipe s'entraîne en suivant les mêmes règlements. Ces derniers seront mis à jour le plus tard le 15 septembre de chaque année. Les juges ne sont pas autorisés à modifier les règlements durant les compétitions; et
- 1.b toute modification des règlements devra être soumise au responsable du programme à l'URSC Est pour vérification. L'autorité approbatrice pour la diffusion est l'officier régionale des cadets (Marine).

2. **MISSION**

- 2.a le but de cette épreuve est de construire une bigue, sans faute, dans les plus brefs délais, (20 minutes);
- 2.b l'objectif recherché de cette épreuve est de développer la connaissance et l'expérience requises pour exécuter cette manœuvre afin qu'elle soit mise en pratique au sein des Corps de cadets de la Marine royale canadienne (CCMRC); et
- 2.c même si la bigue n'est plus couramment utilisée dans la Marine royale canadienne (MRC), il s'agit d'un moyen efficace de favoriser le travail d'équipe et de pratiquer les compétences relatives au matelotage.

3. **RÉFÉRENCES & CONNAISSANCES**

3.a **RÉFÉRENCES**

3.a.1 documents de références :

- A-CR-CCP-602/PF-002 Guide pédagogique de la phase 2;
- A-CR-CCP-602/PG-002 Norme de qualification et de plan de la phase 2;
- A-CR-CCP-603/PF-002 Guide pédagogique de la phase 3; et
- A-CR-CCP-603/PG-002 Norme de qualification et de plan de la phase 3.

3.b **TERMINOLOGIE**

3.b.1 la terminologie utilisée dans ce document est conforme aux termes francophones utilisés par la MRC et par l'Organisation des cadets du Canada (OCC). Vous trouverez de plus amples informations dans la littérature utilisée par les CCMRC.

4. PERSONNEL, RÔLES ET MATÉRIEL

4.a OFFICIELS

- 4.a.1 **juges** : les juges sont responsables de toutes les activités liées à cette épreuve. Avant le début de la compétition, les juges devront inspecter le matériel pour s'assurer que tout y est et que les pièces d'équipement sont en bon état et sécuritaires. L'horaire et l'ordre de compétition des équipes devront également être affichés par les juges;
- 4.a.2 les juges devront préparer un énoncé préparatoire pour l'épreuve qui sera lu à chaque équipe en préparation pour l'épreuve. Cet énoncé indiquera les consignes de sécurité, les consignes sur le matériel et son rangement ainsi que sur l'emplacement et les points d'ancrage. Veuillez vous référer à la section A pour utiliser l'aide-mémoire de l'énoncé préparatoire;
- 4.a.3 les juges devront informer les capitaines d'équipe aux conditions de l'environnement en leur faisant visiter les lieux de compétitions avec une bigue correctement construite;
- 4.a.4 avant le début de la compétition, les juges devront préparer une question de connaissance au sujet de la bigue qui sera demandée à chaque équipe durant les épreuves individuelles;
- 4.a.5 **marqueur / chronométreur** : il a la responsabilité de compléter la documentation et la feuille de pointage pour chaque équipe qui participera à l'épreuve. Il pourra aussi agir à titre de juge intérimaire lorsqu'une équipe provient du même CCMRC qu'un juge (ne s'applique pas aux cadets cadres). Il fera également l'évaluation des habilités individuelles et il sera responsable du chronométrage de l'épreuve. Cette tâche pourra être donnée à un cadet cadre;
- 4.a.6 tout le personnel sous la direction des juges devra construire une bigue dans l'emplacement qui leur sera alloué afin de s'assurer de la faisabilité de la compétition dans un emplacement sécuritaire. Cette activité aidera les juges dans la rédaction de leur énoncé préparatoire et également à permettre aux capitaines d'équipes de se familiariser avec les conditions de l'environnement; et
- 4.a.7 le personnel utilisera les formulaires d'évaluation qui se trouvent aux sections A, B, C et D.

4.b **ÉQUIPE**

- 4.b.1 l'équipe doit être composée de six (6) cadets et d'un (1) substitut (ce dernier ne prendra pas part à la finale des CRM). On suggère de diversifier la composition de l'équipe en intégrant des cadets de différentes phases pour assurer une certaine continuité au sein de l'équipe. L'inscription de l'équipe se fera selon les consignes émises dans la directive annuelle des CRM;
- 4.b.2 en cas de désistement d'un cadet, il sera remplacé par le substitut de l'équipe du CCMRC. Si un deuxième ou un troisième cadet doit se désister, il faudra aviser le responsable du programme à l'URSC et il pourra être remplacé par un cadet de la deuxième équipe du CCMRC. Si un quatrième cadet doit se désister ou que le CCMRC n'est pas en mesure de remplacer les premiers désistements, il faudra aviser le responsable du programme à l'URSC et l'équipe sera remplacée par celle étant arrivée en deuxième position à la CRM Flottille;
- 4.b.3 les habilités de chef du capitaine seront évaluées et contribueront au pointage de l'équipe; et
- 4.b.4 les habilités des membres de l'équipe seront évaluées et contribueront au pointage de l'équipe.

5. **ÉQUIPEMENT & MATÉRIEL**

5.a **MATÉRIEL POUR LES OFFICIELS**

- 5.a.1 deux (2) chronomètres;
un (1) ruban à mesurer;
un (1) rapporteur d'angle; et
peinture en aérosol ou du ruban à masquer pour délimiter les zones de danger et hors limite.

5.b. **CASQUE DE PROTECTION**

- 5.b.1 tous les cadets participants ainsi que les juges devront obligatoirement porter un casque de protection durant l'épreuve.

5.c **CANIFS**

- 5.c.1 seuls les couteaux pliables seront permis. Ils seront portés au bout de l'aiguillette. Des couteaux seront également fournis sur demande. Les couteaux qui ne seront pas en cours d'utilisation devront être refermés.

5.d **CHAUSSURES**

- 5.d.1 tous les participants porteront les bottines réglementaires. Les articles superflus comme les doubles semelles, les lacets de couleurs et les attaches de plastique ou de métal ne seront pas permis; et
- 5.d.2 les juges porteront également des chaussures dont la pointe est renforcée d'acier, soit les bottines de parade ou les bottes de la tenue de combat naval.

5.e **MAQUETTE**

- 5.e.1 une maquette de bigue démontable sera utilisée durant les épreuves individuelles pour la question orale et pour la confection d'un brêlage. Il sera possible d'utiliser deux (2) goujons et un (1) filin de 3 mm (1/8 po) pour cette épreuve.

5.f **CORDAGES**

- 5.f.1 tous les cordages utilisés devront être de fibres naturelles (chanvre, manille);
- 5.f.2 tous les cordages devront être préparés d'avance et être d'une longueur appropriée;
- 5.f.3 le diamètre du cordage devra être approprié aux poulies utilisées;
- 5.f.4 le cordage utilisé pour le brêlage devra être clairement identifié à cette fin;
- 5.f.5 le bout des cordages devra être surlié convenablement;
- 5.f.6 l'excédent de cordage devra être lové de façon appropriée; et
- 5.f.7 les cordages ne devront pas être fixés d'avance ou de façon permanente aux poulies.

5.g **POULIES**

- 5.g.1 les poulies devront être en bois à réa métallique. Les poulies coupées et les poulies entièrement métalliques ne seront pas acceptées;
- 5.g.2 si le croc de la poulie est muni d'un dispositif de sécurité, l'utiliser plutôt que de l'enlever;
- 5.g.3 les poulies devront être en bon état;

5.g.4 le ringot de toutes les poulies devront comporter une cosse pour prévenir l'usure du cordage qui s'y fixe; et

5.g.5 aucun cordage ne devra être fixé de façon permanente aux poulies.

5.h ESTROPES

5.h.1 les estropes devront tous être confectionnées d'avances avec un cordage à trois (3) torons et devront tous être d'une dimension suffisante.

5.i TROUSSE POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIGUE

5.i.1 tout le matériel requis pour la confection de la bigue devra être préparé et vérifié préalablement à la journée de la compétition et il devra être conforme aux exigences de la compétition énoncées plus haut.

Tableau no 1

| QUANTITÉ | ARTICLES | TAILLE |
|----------|---|---|
| 2 | Espars de bois rond ou carré | 100 mm (4 po) dans sa plus petite dimension. 3 à 5 mètres (10 à 18 pi) de long |
| 2 | Poulies de bois doubles (martinet d'apiquage - balancine) | 125 mm (5 po) pour des espars de 18 pieds |
| 7 ou 8 | Poulies de bois doubles | 100 mm (4 po) |
| 6 | Poulies de bois simple | 100 mm (4 po) |
| 7 | Estropes fait à partir d'un cordage à 3 torons avec épissure carrée(utilisées pour les espars) | 12 mm (1/2 po) |
| 1 | Estropes fait à partir d'un cordage à 3 torons avec épissure carrée (utilisées pour le martinet d'apiquage - balancine) | 14 mm (5/8 po) |
| 1 | Estropes fait à partir d'un cordage à 3 torons avec épissure carrée (utilisées pour la charge) | 12 mm (1/2 po) |
| 1 | Cordage de chanvre (pour la martinet d'apiquage - balancine) | 14 mm (5/8 po) |
| 1 | Cordage de chanvre (pour le brêlage) | 12 mm (1/2 po) |
| 5 | Cordage de chanvre (pour les palans de pied / d'écart) | 12 mm (1/2 po) |
| 1 | Cordage de chanvre (pour le courant de halage de la charge) | 12 mm (1/2 po) |
| 1 | Cordage de chanvre pour le câble de hallage – ligne de rappel | 9 mm (3/8 po) |
| 1 | Fil à surlier | Rouleau |
| 1 | Charge | 13à 26 kg (30 à 60 lbs) |

- 5.i.2 si le gréement de la bigue s'effectue à l'extérieur, veuillez prévoir les articles suivants :

Tableau no 2

| QUANTITÉ | ARTICLE | TAILLE |
|----------|---|------------------------------|
| 4 | Pieux d'ancrage d'acier munis de manilles | 45 cm à 90 cm (18 po à 3 pi) |
| 1 | Pieux d'ancrage d'acier muni d'un solide anneau | 120 cm (4 pi) |
| 1 | Massue | |

- 5.i.3 la longueur des cordages et le poids de la charge pourront varier en fonction de la dimension des espars. Voir le tableau ci-dessous.

Tableau no 3

| ESPARS | POULIES | CHARGE |
|----------|---------|--------|
| 18 pieds | 5 po | 60 lbs |
| 15 pieds | 4 po | 50 lbs |
| 12 pieds | 4 po | 40 lbs |
| 10 pieds | 3 po | 30 lbs |

6. INSTALLATION POUR L'ÉPREUVE

6.a ESPACE REQUIS

- 6.a.1 tel qu'indiqué ci dessus, l'espace requis sera déterminé en fonction de la longueur des espars utilisés;
- 6.a.2 la longueur utile de la bigue sera la même que celle des espars;
- 6.a.3 la largeur devra être équivalente à la moitié d'une longueur d'espar plus un (1) pied;
- 6.a.4 l'ancrage du martinet d'apiquage devra être placé à l'arrière du centre de la zone, à une distance minimale d'un espar et demi à partir des points d'ancrage des talons;
- 6.a.5 pour délimiter les zones de danger, il sera nécessaire de déterminer le point central en traçant des diagonales à partir de chaque coin. De ce point central, tracer un arc de cercle à une distance équivalente à la taille d'un espar;
- 6.a.6 il sera possible de fabriquer un cadre en bois qui permettra la confection d'une bigue selon les normes de la compétitions (voir annexe D); et

6.a.7 les installations devront prévoir un espace pour les spectateurs, qui sera hors de la vue des résultats d'évaluation pendant la correction.

6.b ESPARS

6.b.1 le type et la longueur des espars utilisés comme jambes détermineront l'espace nécessaire à l'installation et au matériel requis. Les espars devront être de la même longueur, de la même dimension et approximativement du même poids. Ils seront croisés et brêlés ensemble au sommet de la bigue.

6.c BRÊLAGE DU SOMMET DE LA BIGUE

6.c.1 le brêlage du sommet formera la tête de la bigue. Le brêlage du sommet devra être conforme à la figure ci-dessous (A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 12). Les espars seront brêlés ensemble au moyen de 14 tours morts ou plus autour des deux (2) espars, suivi de quatre (4) tours de bridures ou plus à la dame de nage supérieure ou inférieure qui sera formée lorsque les espars seront écartés. On devra débiter le brêlage par un nœud d'anguille sur un des espars et le terminer par une demi-clé à capeler sur l'espar opposé, c'est-à-dire la jambe où il n'y a pas de nœud d'anguille. Lorsque les 14 tours sont fait, la bridure commence en passant entre les jambes et tourne autour du croisement en passant entre les jambes d'abord et entre les extrémités ensuite;

6.c.2 un brêlage bien exécuté ne doit pas être trop long; et

6.c.3 tous les tours morts doivent être faits avant d'écarter les jambes pour faire les bridures.

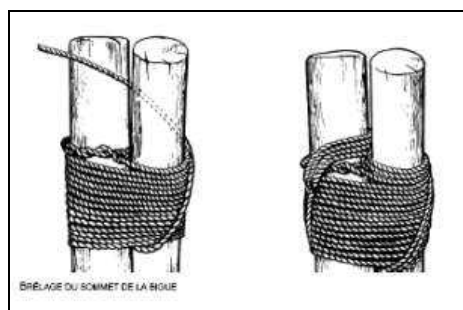


image i



image ii



image iii

6.d ESTROPES

6.d.1 toutes les estropes (de pied et du palan d'écart) devront être placées entre six (6) et 15 pouces au-dessus du pied des espars;

6.d.2 l'épissure ne devra pas être en contact avec un croc, une manille ou au point de jonction de plusieurs estropes;

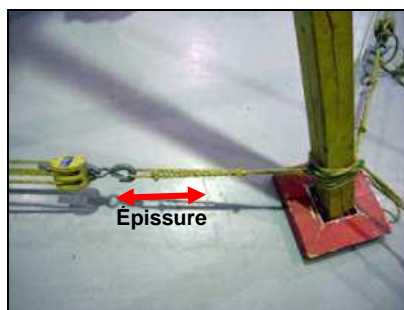


image iv

- 6.d.3 l'estrope du dessus sera fixée au palan de pied arrière tandis que celle du dessous au palan de pied avant. L'estrope du palan d'écart sera placée entre les deux;



image v

- 6.d.4 l'estrope de la poulie de retour devra être fixée entre l'estrope du palan de pied arrière et l'estrope du palan d'écart. Ainsi positionnée, l'estrope ne glissera pas le long de la jambe au moment d'approcher le cartahu de la charge;
- 6.d.5 la longueur des estropes devra être telle qu'une fois fixées aux espars, elle n'excède pas de plus de 12 pouces; et
- 6.d.6 l'estrope du martinet d'apiquage et du palan principal pourra être installé de plusieurs façons, dont en voici deux (2) :



image vi



image vii

6.e GRÉER ET ASSUJETTIR UN PALAN

- 6.e.1 le matériel devra permettre aux participants d'être en mesure de confectionner entièrement tous les palans;
- 6.e.2 pour faire mordre et assujettir un palan, faire passer le mou du courant de halage autour du croc au niveau du collet de la poulie et faire deux (2) demi-clés dans le même sens. L'excédent de cordage, après la dernière demi-clé, devra être de la largeur du poing. Les demi-clés devront être rapprochés et bien ajustés. D'autres méthodes pour assujettir sont possibles. Les juges devront s'entendre sur les autres méthodes. Toute autre méthode devra être sécuritaire. Voici une série de photos démontrant certaines méthodes;



image viii



image ix



image x

- 6.e.3 après avoir fait mordre et assujettir le palan, bien lover le reste du courant de halage sur le pont ou sur le sol; et
- 6.e.4 assujettir tous les palans à l'exception du palan principal.

6.f PALANS DE PIED

- 6.f.1 devront être gréés à notre avantage;
- 6.f.2 devront être souqués et assujettis;
- 6.f.3 devront être disposés de manière à ce que les estropes ne s'entrecroisent pas; et
- 6.f.4 devront être souqués et assujettis avant la mise en tension de la balancine.

6.g PALAN D'ÉCART

- 6.g.1 devra être souqué et assujetti;
- 6.g.2 devra être souqué jusqu'à ce que la distance entre les pieds soit égale à la moitié de la largeur utilisé; et

6.g.3 devront être souqués et assujettis avant le mise en tension du martinet d'apiquage.

6.h **MARTINET D'APIQUAGE**

6.h.1 si le point d'ancrage du martinet d'apiquage est un ancrage mural, le martinet devra être installé en désavantage. Si le point d'ancrage de la balancine est un ancrage au sol, la balancine pourra être installée en avantage ou en désavantage;

6.h.2 ne pourra pas être utilisée pour aider à soulever la charge puisque cette dernière ne sera pas arrimée tant que le martinet d'apiquage n'aura pas été fixé;

6.h.3 devra être assujettie dès que la bigue aura été élevée à l'angle donné; et

6.h.4 l'utilisation d'une poulie de retour sera permise et recommandé. Cette poulie devra être installée avant la compétition par les juges.

6.i **CHARGE**

6.i.1 faire une marque au sol ou sur le pont à l'extérieur de la zone de danger au sommet de la bigue pour marquer l'endroit où sera placée la charge avant le début de la compétition de chaque équipe. La charge ne pourra être déplacée pour servir d'appui aux espars pour le brêlage. De la même manière, on ne pourra pas déplacer les espars jusqu'à la charge pour servir la même fin;

6.i.2 la charge doit pouvoir être soulevée à au moins deux (2) pieds du sol;

6.i.3 le poids de la charge devra être conforme aux données du tableau présenté ci-dessus;

6.i.4 la charge ne sera pas arrimée tant que le martinet d'apiquage n'aura pas été bloquée et assujettie;

- 6.i.5 fixer le câble de hallage à la poulie courante du palan principal de façon à la ramener vers soi et à pouvoir arrimer la charge sans avoir à pénétrer dans la zone de danger. Le câble de hallage servira également à contrôler la charge pendant le levage. Voir les photos ci-dessous;



image xi



image xii

- 6.i.6 le câble de hallage doit être correctement lovée une fois le levage terminé; et
- 6.i.7 le palan principal sera fixé à la jambe opposée à celle qui reçoit la poulie de retour. Cette dernière sera fixée à l'aide d'un tour mort et deux (2) demi-clés. L'excédent de cordage doit être lové correctement.

6.j NŒUDS

- 6.j.1 terminer l'extrémité courante de tous les cordages par un nœud en huit situé à plus de 150 mm (6 pouces) du bout du cordage;
- 6.j.2 confectionner les nœuds de chaise de sorte qu'ils ne glissent pas et que l'extrémité courante soit suffisamment longue pour éviter qu'elle ne se prenne dans le réa de la poulie ou que le nœud se défasse. La distance entre la poulie et le nœud doit être de 10 mm (4 po). L'extrémité courante du nœud doit également être de 100 mm (4 po); et
- 6.j.3 l'extrémité du nœud de chaise utilisé pour fixer le cordage d'un palan au ringot d'une poulie doit être vers l'intérieur et non vers l'extérieur (nœud de chaise gaucher).

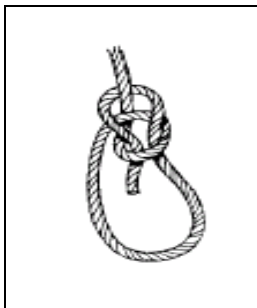


image xiii

6.k MOUCHETAGE DES CROCS

- 6.k.1 tous les crocs qui ne sont pas munis d'un dispositif de sûreté doivent être mouchetés. Au cas où ils comporteraient tous des languettes, chaque membre de l'équipe aura à démontrer son savoir-faire à moucheter un croc correctement durant le temps de compétition de l'équipe. On ne mouchettera évidemment pas les crocs munis de languettes;
- 6.k.2 le mouchetage doit être fait de la manière illustrée ci-dessous;
- 6.k.3 le fil replié en deux (2) doit faire au moins deux (2) fois le tour du croc. Faire ensuite un minimum de quatre (4) tours avec un (1) seul brin autour des tours précédents et terminer par un nœud plat sous le bec. Avant de couper les fils, laisser une longueur suffisante pour éviter que le nœud ne se défasse (voir la figure xv ci-dessous);
- 6.k.4 le fil double utilisé au début du mouchetage ne doit pas être placé trop haut sur le croc. On évitera ainsi que les tours morts ne glissent en cours de mouchetage (voir la figure xv ci-dessous). Les brins qui serviront au mouchetage ne doivent pas exercer une tension arrière sur la boucle; et
- 6.k.5 le fil à moucheter ne peut être préparé ou coupé avant le signal du début de la compétition. Tous les membres de l'équipe peuvent avoir un canif sur eux. Les candidats peuvent également porter une certaine longueur de fil coupé à leur cou.

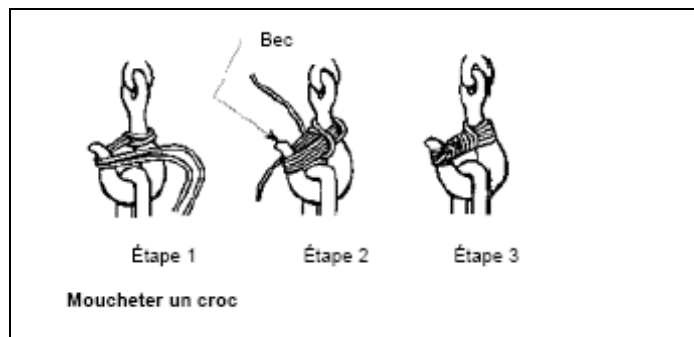


image xiv

6.1 **BIGUE**

- 6.1.1 il ne faut pas lever la bigue à un angle supérieur à 75 degrés par rapport au sol ou au pont. Si le martinet d'apiquage est ancré au sol, la bigue ne doit pas être abaissée à un angle de 25 degrés par rapport au sol;
- 6.1.2 ne pas utiliser d'oreilles ou des colliers de cordage;
- 6.1.3 il n'est pas permis de marquer au préalable l'emplacement des estropes et du brêlage; et
- 6.1.4 le capitaine d'équipe est autorisé à utiliser un rapporteur d'angle pour l'aider à déterminer l'angle d'élévation des espars.

6.m **ZONES DE DANGER AVANT ET ARRIÈRE**

- 6.m.1 pendant l'utilisation des dispositifs de levage, des blessures causées par des défaillances de l'équipement de gréement risquent de se produire. Pour réduire ce risque au maximum, des zones de danger, effectives à des moments précis du gréement, ont été déterminées;
- 6.m.2 **zone de sécurité** : ces zones doivent être respectées lorsque les palans de pieds et d'écart sont virés. Il est permis d'être dans ces zones de sécurité seulement lors de la mise en tension et l'assujettissement des palans de pieds ou quand il enlève la tension de ces palans. Il est également permis d'être, temporairement, dans cette zone pour replacer les sabots avant la mise sous tension du martinet d'apiquage;
- 6.m.3 **points d'ancrage** : avant le début de la compétition, veiller à ce que les pieux d'ancrages du martinet d'apiquage (balancine) et des palans de pied soient correctement enfoncés dans le sol ou fixés au mur. Les pieux d'ancrage doivent s'enfoncer d'au moins trois (3) pieds dans le sol à un angle minimum de 45 degrés. Les points d'ancrage pour les palans de pieds devront être installés par les juges avant le début de la compétition en fonction des lieux. Ils devront en faire part dans leur énoncé préparatoire; et
- 6.m.4 une poulie de retour de la balancine peut-être installée préalablement par les juges si nécessaire.

6.n DÉLIMITATION DES ZONES DE DANGER ET DE SÉCURITÉ

- 6.n.1 en préparation pour la compétition, les juges doivent identifier les zones de danger et de sécurité à l'aide du matériel et de l'équipement fournis selon les spécifications suivantes. Il existe deux zones de danger principales à observer pendant le gréement d'une bigue;
- 6.n.2 **zone de danger avant** : une méthode simple pour délimiter la zone de danger avant est d'utiliser trois (3) cordages d'une longueur équivalente à celle des espars. Le premier doit être disposé au sol en diagonale entre un pieu d'ancrage arrière et le pieu d'ancrage avant situé du côté opposé. Étendre le reste du cordage dans la même direction. Le deuxième cordage sera disposé de la même manière reliant le second ancrage arrière à l'ancrage avant opposé. Ancrer le troisième cordage à la jonction des deux premiers, l'étirer à sa longueur maximale, et s'en servir pour tracer un arc reliant le bout des deux (2) autres cordages. La zone ainsi délimitée pourra être marquée à l'aide de ruban à masquer, de peinture en aérosol ou d'une craie. Cette dernière doit être respectée dès que le martinet d'apiquage est viré;
- 6.n.3 **zone de danger arrière** : l'ancrage du martinet d'apiquage doit être placé à l'arrière du point central à une distance minimale de une fois et demie la longueur d'un espar. À partir du pied gauche, tracer une ligne le long du palan de ce pied jusqu'au pieux d'ancrage arrière puis, directement vers le pieu d'ancrage droit arrière pour qu'elle recoupe la même ligne tracée à partir du pied droit de la bigue. La zone ainsi formée est la zone de danger arrière. Cette dernière doit être respectée dès que le martinet d'apiquage est viré; et
- 6.n.4 **zones de sécurité** : les zones de sécurité latéral est un triangle formé à partir des point d'ancrage avant et arrière et d'un pied du même côté. Cette dernière doit être respectée lorsque les palans de pieds et d'écart sont virés. Il est permis d'être dans ces zone de sécurité seulement lorsque les cadets souquent et assujettissent les palans de pieds ou quand ils enlèvent la tension de ces palans. Il est également permis d'être, temporairement, dans cette zone pour replacer les sabots avant la mise sous tension du martinet d'apiquage.

6.0 DISPOSITION DES LIEUX

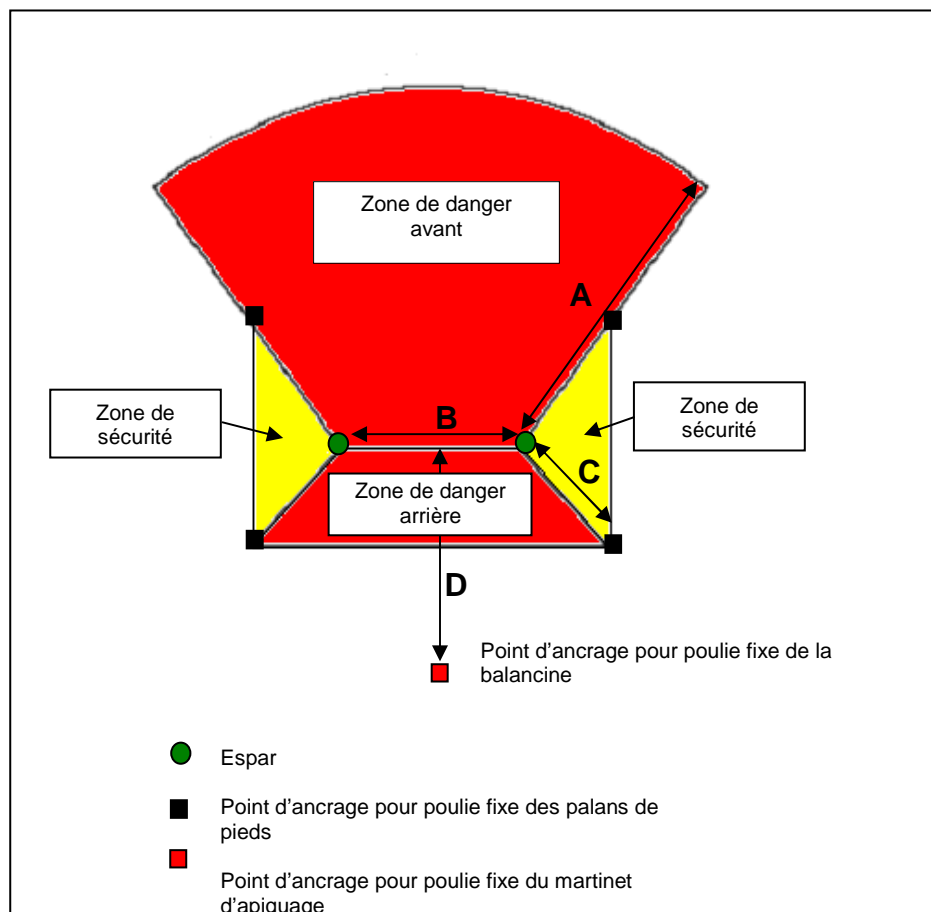


image xv

6.o.1 vous trouverez le schéma d'aménagement du site de confection d'une bigue à l'image xv; et

6.o.2 dimensions recommandées des parties de la bigue.

Tableau no 4

| ESPAR | A | B | C | D | CHARGE |
|----------|----------|------------|------------|-------------|--------|
| 18 pieds | 18 pieds | 10 pieds | 5 pieds | 27 pieds | 60 lbs |
| 15 pieds | 15 pieds | 8 pi, 6 po | 4 pi, 3 po | 22 pi, 6 po | 50 lbs |
| 12 pieds | 12 pieds | 7 pi | 3 pi, 6 po | 18 pi | 40 lbs |
| 10 pieds | 10 pieds | 6 pi | 3 pi | 15 pi | 30 lbs |

7. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

7.a tout changement au niveau de l'équipement et / ou des installations devra être mentionné à toutes les équipes avant le début de la première évaluation.

7.a.1 TYPE DE COMPÉTITION

- compétition individuelle et par équipe.

7.b DÉROULEMENT

7.b.1 l'ordre de passage des équipes compétitrices doit être affiché avant le début de la compétition;

7.b.2 le temps pour la préparation, les consignes d'usage, la rétroaction et le démontage sont détaillés au tableau #5. Notez que les équipes disposent de 20 minutes maximum pour lever la bigue;

Tableau no 5

| | ÉTAPE | TEMPS | REMARQUES |
|----|-------------------------------|--------|---|
| 1. | Enregistrement | 2 min | Préparation des formulaires d'évaluation de l'équipe. Cette activité peut être concomitante à une autre |
| 2. | Énoncé préparatoire des juges | 2 min | L'installation de l'équipement peut avoir lieu pendant qu'un cadet réalise une tâche spécifique |
| 3. | Préparation de l'équipe | 1 min | Le capitaine de l'équipe donne ces instructions |
| 4. | Compétition | 20 min | Durant cette période, l'équipe suivant procédera aux épreuves individuelles |
| 5. | Évaluation | 5 min | Par les officiels. Le capitaine d'équipe assiste comme observateur |
| 6. | Démontage | 10 min | L'équipement doit être replacé pour la prochaine équipe |

7.b.3 les juges peuvent accorder du temps aux équipes pour se familiariser avec l'équipement de la compétition. Le nombre d'équipes en compétition et l'horaire de la journée doivent être cependant prisent en considération pour assurer le bon déroulement de l'activité et pour finir à l'heure;

7.b.4 avant le début de la compétition, le capitaine d'équipe, accompagné d'un juge, inspectera l'équipement et la disposition de celui-ci et pourra replacer les articles qui ne sont pas correctement disposés;

7.b.5 les juges ne sont pas autorisés à modifier les règlements en cours de compétition. Les juges sont autorisés à apporter des modifications aux grosseurs des cordages et des poulies utilisées seulement en fonction des considérations locales avant la compétition;

- 7.b.6 durant l'épreuve, aucun aide-mémoire ou autre document ne peut-être utilisé par les participants;
- 7.b.7 avant le signal du début, tous les membres de l'équipe devront se placer derrière l'ancrage du martinet d'apiquage;
- 7.b.8 la compétition débutera au signal du capitaine d'équipe. Le chronométrateur entrera en jeu à ce moment;
- 7.b.9 le gréement de la bigue doit être conforme aux dispositions de l'A-CR-CCP-603/PF-002 Guide pédagogique de la phase 3, OCOM M321.02. La disposition de l'équipement importe peu, dans la mesure où il se trouve à l'intérieur d'un (1) périmètre équivalent à la longueur d'un (1) espar en longueur et d'un demi (1/2) espar plus un (1) pied en largeur. Les cordages servant au brélage et l'excédent de cordage peuvent être à l'extérieur du périmètre;
- 7.b.10 au moment du gréement, les conditions suivantes s'appliquent :
- utilisation de techniques de gréement sécuritaires;
 - la bigue qui en résulte doit être correctement gréée;
 - aucune méthode utilisée ne doit aller à l'encontre des règlements de la compétition; et
 - si le matériel adéquat n'est pas disponible, on peut utiliser une solution de rechange acceptable dans la mesure où le gréement est sécuritaire.
- 7.b.11 une fois la bigue complètement gréée, tous les membres de l'équipe retourneront à la ligne de départ. Le temps s'arrêtera au signal du capitaine, lorsque celui-ci lèvera la main.
- 7.b.12 les équipes sont responsables de démonter leur bigue et de replacer l'équipement pour les prochains compétiteurs.

8. ÉVALUATION

8.a ÉVALUATION PAR LES JUGES

- 8.a.1 au signal du capitaine d'équipe ou après un délai de 20 minutes, les deux (2) juges et le capitaine inspecteront ensemble la bigue et consigneront les résultats sur une seule feuille de pointage. Cette mesure vise à assurer l'équité et la continuité du processus d'évaluation;

- 8.a.2 chaque tâche incomplète donnera lieu à des points de pénalité, conformément au tableau ci-après;
- 8.a.3 l'équipe qui cumulera le plus de points sera déclarée gagnante;
- 8.a.4 le temps qu'auront pris les équipes pour terminer la bigue ne sera considéré qu'en cas d'égalité;
- 8.a.5 en cas de bris d'équipement, le juge en chef déclarera un arrêt du minutage. On procédera alors de la façon suivante :
- s'il s'est écoulé 5 minutes et que le problème peut être réglé en 5 minutes, l'équipe sera autorisée à poursuivre à partir de ce moment;
 - s'il s'est écoulé moins de 5 minutes, et que le problème ne peut être corrigé, l'équipe démontera la bigue et pourra recommencer; et
 - s'il s'agit d'un problème majeur, les juges décideront, en tenant compte des contraintes de temps, si l'équipe peut recommencer à ce point-ci ou revenir à la fin après la dernière équipe.

8.b POINTAGE

- 8.b.1 les points de pénalités déduits dépendent de la gravité de la faute. Les aspects reliés au matelotage et au gréement seront évalués sur la même feuille de pointage. Les points de pénalités sont classés en trois (3) catégories :
- faute mineure : 1 point;
 - faute majeure : 10 points; et
 - infraction liée à la sécurité : 50 points.
- 8.b.2 en cas d'infraction à la sécurité, le chronomètre s'arrête et l'équipe est avisée que la prochaine infraction à la sécurité conduira à l'élimination. Après l'avertissement, le temps reprendra et l'équipe continuera là où elle était rendue. La seule exception à cette règle est un cas de blessure.

8.c POINTS DE PÉNALITÉ

- (1) **fautes mineures : 1 point par faute :**
 - mouchetage incorrect / non sécuritaire (s'il peut être retiré par ex);
 - nombre incorrect de tours morts au brêlage;
 - nœud d'anguille ou demi-clé à capeler mal exécuté ou manquant dans le brêlage;
 - estropes placées trop haut sur les jambes;
 - épissures d'estropes incorrectement placées;
 - palans pas grésés en désavantage;
 - estropes de pied croisées les unes sur les autres;
 - nœud d'anguille et demi-clé à capeler sur le même espar;
 - nœuds de chaise simple incorrecte; et
 - lovage du cordage excédentaire pas fait.

- (2) **fautes majeures : 10 points par faute :**
 - brêlage incorrect;
 - palans qui ne sont pas bloqués / assujettis lorsque le martinet d'apiquage est viré;
 - courant de halage du palan principal incorrectement assujetti ou pas passé par la poulie de retour;
 - estrope du palan principal fixée incorrectement;
 - nœud de chaise qui se défait d'un ringot; et
 - estropes des palans de pied et d'écart positionné dans le mauvais ordre.

- (3) **infractions à la sécurité : 50 points par faute :**
 - conduite personnelle :
 - courir ou prendre part à des bousculades;
 - pénétrer dans une zone de danger (un seul pied peut-être mis pour une courte période de temps dans les zones de sécurité lorsque le martine d'apiquage n'est pas sous tension sans avoir de pénalité;
 - chevaucher ou lover un cordage autour du corps;
 - se tenir dans la boucle ou le rouleau de cordages;
 - marcher sur les espars;
 - lancer des objets ou de l'équipement;
 - vêtements :
 - porter des vêtements amples pendant qu'on utilise des palans;
 - porter des cordons ou de glissières suspendues;
 - utilisation de l'équipement de gréement :
 - enjamber un palan sous tension;
 - placer les mains à travers un palan pendant l'assemblage d'une poulie;
 - placer les mains ou les doigts sur une poulie sous tension;
 - marcher avec un couteau à nu;
 - couper en direction du corps ou vers quelqu'un d'autre;

continuer de soutenir manuellement les espars une fois élevés plus hauts que la poitrine;
équipement de sécurité personnel :
omettre de porter de casque protecteur;
omettre de porter les bottines réglementaires; et
cordon de couteau (si un couteau est utilisé).

d. ÉLIMINATION

- (1) une équipe est automatiquement éliminée en cas de blessure;
- (2) le juge peut arrêter une équipe s'il considère que la construction et l'élévation de la bigue peuvent se révéler dangereuses et blesser un membre de l'équipe;
- (3) une équipe peut également être éliminée lorsque les deux (2) juges considèrent qu'il y a eu une infraction grave à la sécurité;
- (4) tout geste d'insubordination de la part d'un compétiteur conduira à son élimination de toutes les compétitions et à son remplacement par un substitut; et
- (5) toute insubordination ou geste allant à l'encontre de l'esprit sportif d'un entraîneur, d'un officier ou d'un instructeur civil doit être signalé au juge en chef. Ce dernier demandera à son auteur de quitter le périmètre immédiat de la compétition. L'incident devra être rapporté suivant la chaîne de commandement appropriée.

BPR : responsable du programme à l'URSC
Autorité appropatrice : officier régional des cadets (Marine)
Publiée : 16 novembre 2009
Révisée : juillet 2012

Annexes :

Annexe A : Parties de la bigue
Annexe B : Cadre de fondation pour la confection d'une bigue démontable

Sections :

Section A : Aide mémoire pour l'énoncé préparatoire des juges – Épreuve de la bigue
Section B : Évaluation de la bigue – Épreuve de la bigue
Section C : Évaluation du capitaine – Épreuve de la bigue
Section D : Évaluation des épreuves individuelles – Épreuve de la bigue

PARTIES DE LA BIGUE

- a. ancrage du martinet d'apiquage (balancine) au mur. Si aucun point d'attache surélevé n'existe, le martinet d'apiquage peut être ancré au pont ou au sol à une distance minimale d'un espar et demi à partir des points d'ancrages;
- b. martinet d'apiquage (balancine) - (palan double en quatre);
- c. endroit où se croisent les jambes;
- d. brêlage du sommet de la bigue;
- e. martingale (requis seulement pour l'extérieure);
- f. palan principal (cartahu) est attaché à la tête de la bigue (suspendue par une estrope au croisement des jambes - palan double en quatre ou palan double en trois);
- g. la charge;
- h. point ou pieux d'ancrage pour les poulies fixes des palans de pieds;
- i. sabots (crapaudines);
- j. palans de pieds (palan double en quatre ou palan double en trois);
- k. palan d'écart (palan double en quatre ou palan double en trois);
- l. espars (jambes);
- m. poulie de tête (de retour du cartahu); et
- n. câble de hallage (ligne de rappel) attaché à la poulie mobile du plan principal, utilisé pour récupérer le palan principal sans à avoir à entrer dans la zone de danger avant.

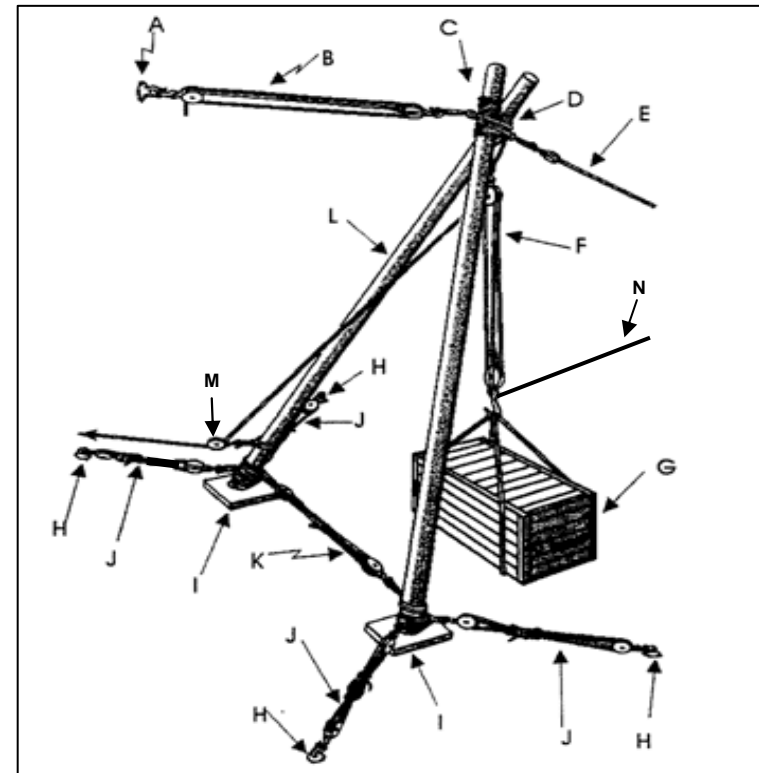
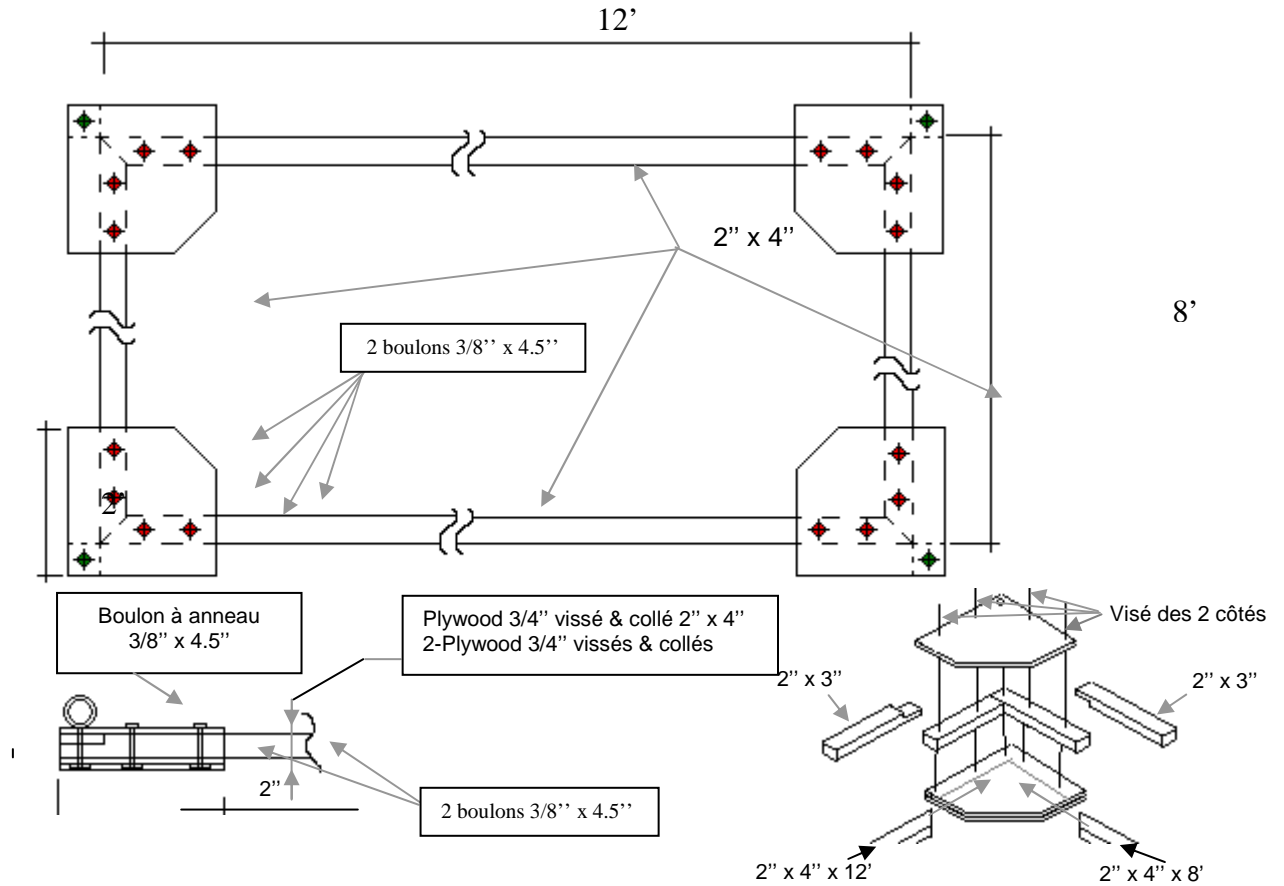


image xvi

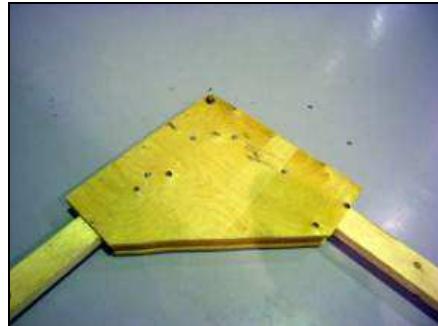
CADRE DE FONDATION POUR LA CONFECTION D'UNE BIGUE DÉMONTABLE

Voici le plan pour la confection du cadre de fondation démontable. Avec ce cadre bien accoté contre un mur, la confection d'une bigue s'effectue très bien.

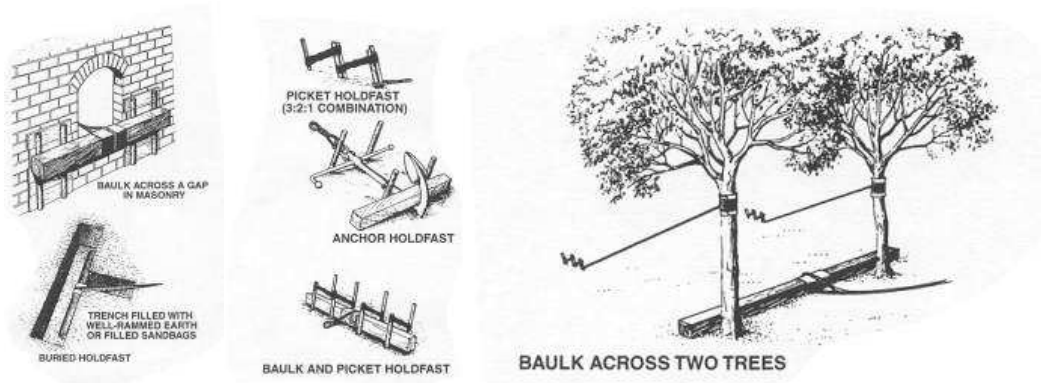


Liste du matériel requis

- 2 – 2'' x 4'' x 12 pieds
- 2 – 2'' x 4'' x 8 pieds
- 2 – 2'' x 3'' x 8 pieds
- 1 Plywood 4' x 8' x 3/4''
- 4 boulons avec œillet
- 16 boulons 3/8'' x 4.5''



Dans ce concept, un ancrage mural est requis ou un trou de porte tel qu'illustré dans cette photo.
Référence: Admiralty Manual of Seamanship.



AIDE-MÉMOIRE POUR L'ÉNONCÉ PRÉPARATOIRE DES JUGES ÉPREUVE DE LA BIGUE

Juge numéro 1 :

Juge numéro 2 :

Date :

Installation :

Points d'ancrage :

Matériel :

Rangement :

Zones de danger & hors
limites :

Autres directives :

ÉVALUATION DE LA BIGUE ÉPREUVE DE LA BIGUE

| NO ET NOM DU CCMRC : | | | DATE : | |
|--|----------------------|--------------------------|----------------------------|---|
| NOM DE LA FLOTTILLE : | | | HEURE : | |
| JUGE NO 1 : | | JUGE NO 2 : | | |
| | # possible de fautes | # fautes en compétition | total - points de pénalité | Remarques |
| Martinet d'apiquage (balancine) - (palan double en quatre) | | | | |
| ▪ Palan correct et sans croisement des courants | 1 | | | |
| ▪ Assujettis et sécurisé correctement | 1 majeure | | | |
| ▪ Positionnement de l'estrope du martinet d'apiquage au sommet de la bigue | 1 | | | |
| ▪ Nœud en huit | 1 | | | |
| ▪ Nœud de chaise simple *(Si le nœud se défait, c'est une faute majeure) | 1* | _____ min. _____ maj. | | (fois 1 par faute mineure, fois 10 par faute majeure) |
| ▪ Installation (avantage / désavantage) | 1 | | | |
| ▪ Mouchetage | 2 | | | |
| ▪ Cordage excédentaire lové | 1 | | | |
| Brêlage du sommet | | | | |
| ▪ Nombre de tours (14 tours ou plus) | 1 | | | |
| ▪ Nombre de bridures (4 bridures ou plus) | 1 | | | |
| ▪ Tours et ou bridures mal positionnées | 1 majeure | | | |
| ▪ Nœud d'anguille (nœud de bois) incorrect | 1 | | | |
| ▪ Demi-clé à capeler incorrect | 1 | | | |
| ▪ Nœud d'anguille et demi-clé à capeler sur la même jambe | 1 | | | |
| ▪ Position du brêlage trop bas (max 30 cm de l'extrémité supérieur des jambes) | 1 | | | |
| Le palan principal (cartahu) | | | | |
| ▪ Palan correct et sans croisement des courants | 1 | | | |
| ▪ Assujettis et sécurisé correctement | 1 majeure | | | |
| ▪ Positionnement de l'estrope au sommet de la bigue | 1 majeure | | | |
| ▪ Nœud en huit | 1 | | | |
| ▪ Nœud de chaise simple *(Si le nœud se défait, c'est une faute majeure) | 1* | _____ min. _____ maj. | | (fois 1 par faute mineure, fois 10 par faute majeure) |
| ▪ Installation (avantage / désavantage) | 1 | | | |
| ▪ Mouchetage | 2 | | | |
| ▪ Courant de halage passé dans la poulie de retour | 1 majeure | | | |
| ▪ Élévation de la charge | 1 | | | |
| ▪ Cordage excédentaire lové | 1 | | | |
| Sabots (crapaudines) | | | | |
| ▪ Positionnement adéquat | 1 | | | |
| Palans de pieds (4) & palan d'écart | | | | |
| ▪ Palan correct et sans croisement des courants | 5 | | | |
| ▪ Souqué, assujettis et sécurisé correctement | 5 majeures | | | |
| ▪ Positionnement à la bonne estrope (avant-en bas, arrière- en haut, écart au centre) | 5 majeures | | | |
| ▪ Nœud en huit | 5 | | | |
| ▪ Nœud de chaise simple *(Si le nœud se défait, c'est une faute majeure) | 5* | _____ min. _____ maj. | | (fois 1 par faute mineure, fois 10 par faute majeure) |
| ▪ Installation (avantage) | 5 | | | |
| ▪ Mouchetage | 10 | | | |
| ▪ Cordage excédentaire lové | 5 | | | |
| Câble de halage (ligne de rappel) | | | | |
| ▪ Nœud de chaise simple | 1 | | | |
| ▪ Usage adéquat | 1 | | | |
| ▪ Cordage excédentaire lové | 1 | | | |
| Sécurité | | | | |
| ▪ Faute 1 (décrire la situation) | 50 | | | |
| ▪ Faute 2 (décrire la situation) | 50 | | | |
| Total des points de la Section B (max 180 points, moins le pointage des fautes) | 180 | | | Temps de construction : |
| Total des points de la Section C accordés au capitaine d'équipe | + 100 | | | |
| Total des points de la Section D accordés aux épreuves individuelles | + 100 | | | |

GRAND TOTAL (SECTIONS B+C+D) _____

ÉVALUATION DU CAPITAINE ÉPREUVE DE LA BIGUE

CCMRC : _____ **FLOTTILLE :** _____

CAPITAINE : _____

JUGE 1 : _____ **JUGE 2 :** _____

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1) CONNAISSANCES | | | | | | | | | | |
| Dans quelle mesure le capitaine est-il habile à utiliser et à transmettre ses connaissances ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 2) CONFIANCE | | | | | | | | | | |
| Dans quelle mesure le capitaine est-il habile à démontrer le degré de confiance que l'on s'attend d'un bon chef ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 3) PLANIFICATION & PRÉPARATION PRÉLIMINAIRE | | | | | | | | | | |
| Dans quelle mesure le capitaine à élaborer un plan d'action et préparer son équipe en fonction de ce plan ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 4) ENTHOUSIASME | | | | | | | | | | |
| Comment calibreriez-vous l'enthousiasme ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 5) COMMUNICATIONS | | | | | | | | | | |
| Le capitaine utilise-t-il la bonne terminologie pour diriger les actions de son équipe ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 6) INTERACTIONS AVEC L'ÉQUIPE | | | | | | | | | | |
| Dans quelle mesure le chef interagis de façon efficace avec les membres de son équipe ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 7) SÉCURITÉ | | | | | | | | | | |
| Dans quelle mesure le capitaine est-il conscient de sa sécurité et celle des autres membres son équipe ? | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 8) CONTRÔLE | | | | | | | | | | |
| Mesurez l'efficacité du capitaine à garder le contrôle sur son équipe et à la faire progresser à un rythme constant. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 9) ESPRIT SPORTIF | | | | | | | | | | |
| Mesurez l'aptitude du capitaine à réagir de façon professionnelle aux résultats de la compétition, à l'attitude des membres de l'équipe par rapport à ceux-ci (Rendement global et lors de la rétroaction). | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 10) PRÉSENTATION | | | | | | | | | | |
| Mesurez le degré de professionnalisme du capitaine avec les juges. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |

Section C - Total : _____/100

Commentaires : _____

ÉPREUVE DE LA BIGUE ÉVALUATION DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CCMRC : _____

CAPITAINE D'ÉQUIPE : _____

| TÂCHE | NOM DU CADET | DESCRIPTION | POINTS | TOTAL |
|-------|--------------|---|----------|-------|
| 1 | _____ | Gréer un palan de pied, le souquer et l'assujettir. | 10 10 | |
| 2 | _____ | Enfiler une estrope à un croc et moucheter ce dernier. | 10 10 | |
| 3 | _____ | Faire un nœud de fouet et une demi-clé à capeler. | 10 10 | |
| 4 | _____ | Faire un nœud de chaise simple et un nœud en huit. | 10 10 | |
| 5 | _____ | Brêler le sommet d'une bigue sur une maquette. | 10 | |
| 6 | _____ | Question orale ou écrite. | 10 | |

Section D - Total : _____/100

Notes à l'intention des juges :

Un cadet peut participer à la réalisation de la tâche n° 5 une fois que sa propre tâche est terminée et évaluée.

Ne pas subdiviser les pointages : Par exemple, si le brêlage comporte 14 tours mais qu'il n'y a pas de bridures, n'accorder aucun point.